



Budget primitif 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2023



Les grands équilibres

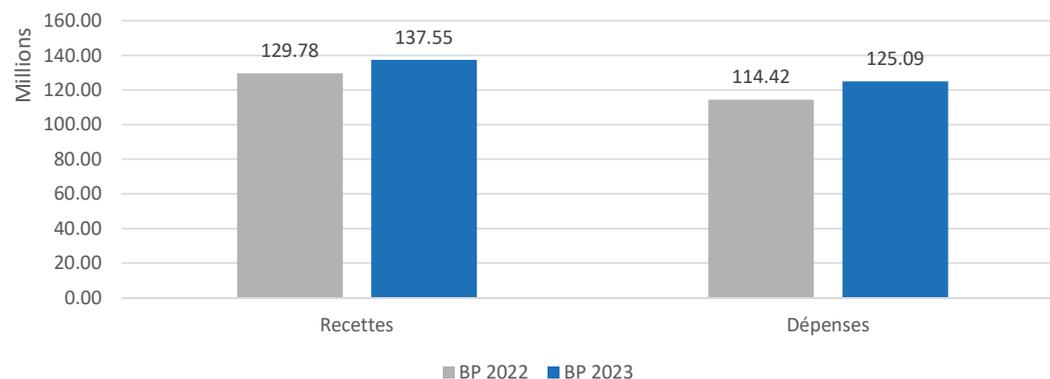
Recettes réelles de fonctionnement : 138 M€ (+ 6% par rapport au BP 2022, en lien avec la fiscalité)

Dépenses réelles de fonctionnement : 125 M€ (+ 9% par rapport au BP 2022 en lien avec inflation)

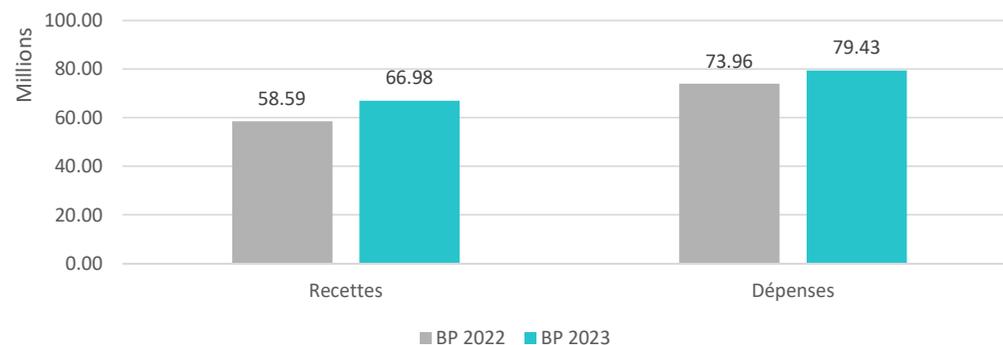
Dépenses réelles d'investissement pour 79 M€

Financées grâce à 67 M€ de recettes d'investissement (en hausse en lien avec l'augmentation des subventions, du FCTVA et de la taxe d'aménagement) et grâce à l'autofinancement

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (BP)



Evolution des recettes et des dépenses réelles d'investissement

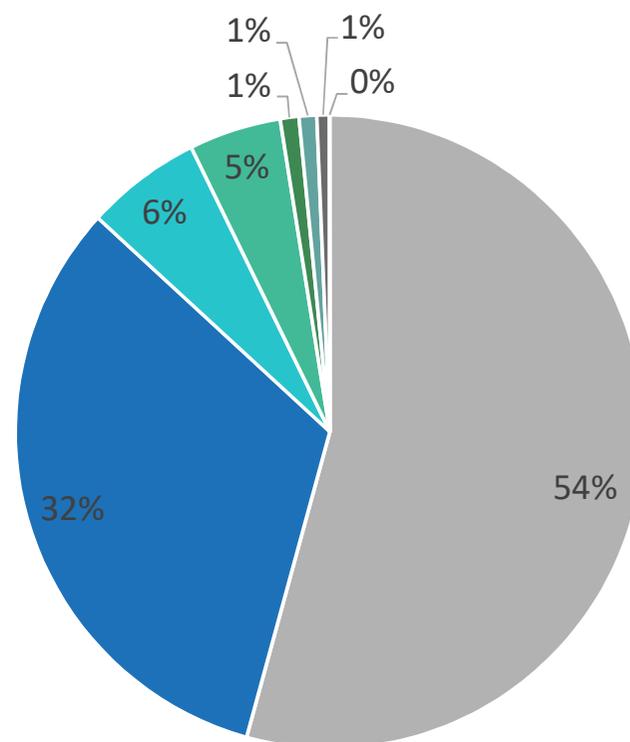


La section de fonctionnement



Recettes de Fonctionnement : une progression en lien avec la dynamique fiscale

- Fiscalité locale pour 74 M€ (54%)
- Attributions de compensations pour 44 M€ (32%) (40 M€ Métropole et 4 M€ FNGIR)
- Dotations de l'Etat et autres partenaires (CAF, Département) pour 8 M€ (6%)
- Produits des services pour 6,5M€ (5%), notamment pour les activités scolaires et périscolaires
- Reprises sur provisions (1,3M€), remboursement de charges salariales (1,3M€), recettes du domaine (0,5M€)



- Fiscalité directe locale (Chap 731)
- Attributions de compensation (Chap 73)
- Dotations (Chap 74)
- Produits des services (Chap 70)
- Reprises sur provisions (chap 78)
- Atténuation de charges (Chap 013)



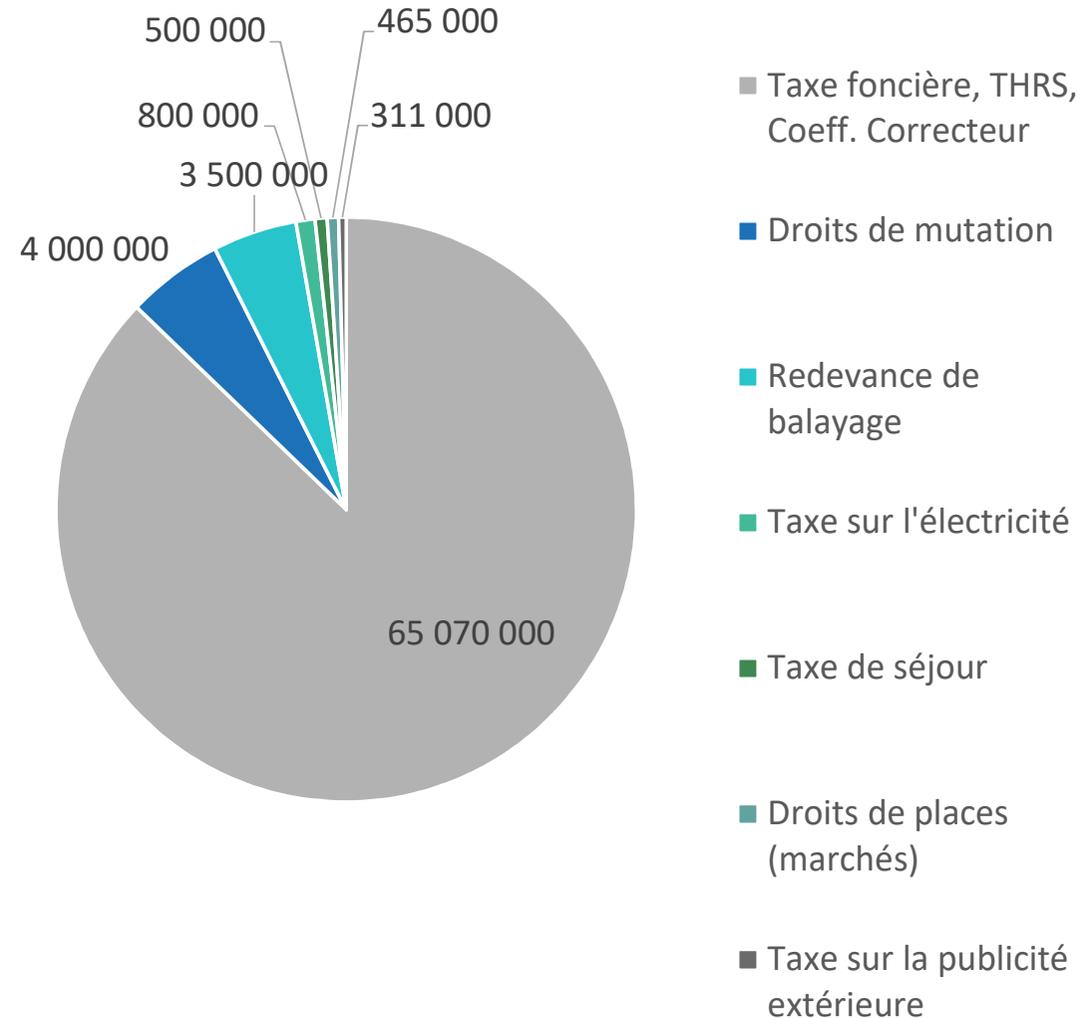
Focus Fiscalité Locale

▪ L'augmentation des recettes de fonctionnement est due à la revalorisation forfaitaire des bases fiscales :

- ✓ celles-ci sont indexées sur l'inflation
- ✓ le budget est construit sur une hypothèse de revalorisation de 5,8%.

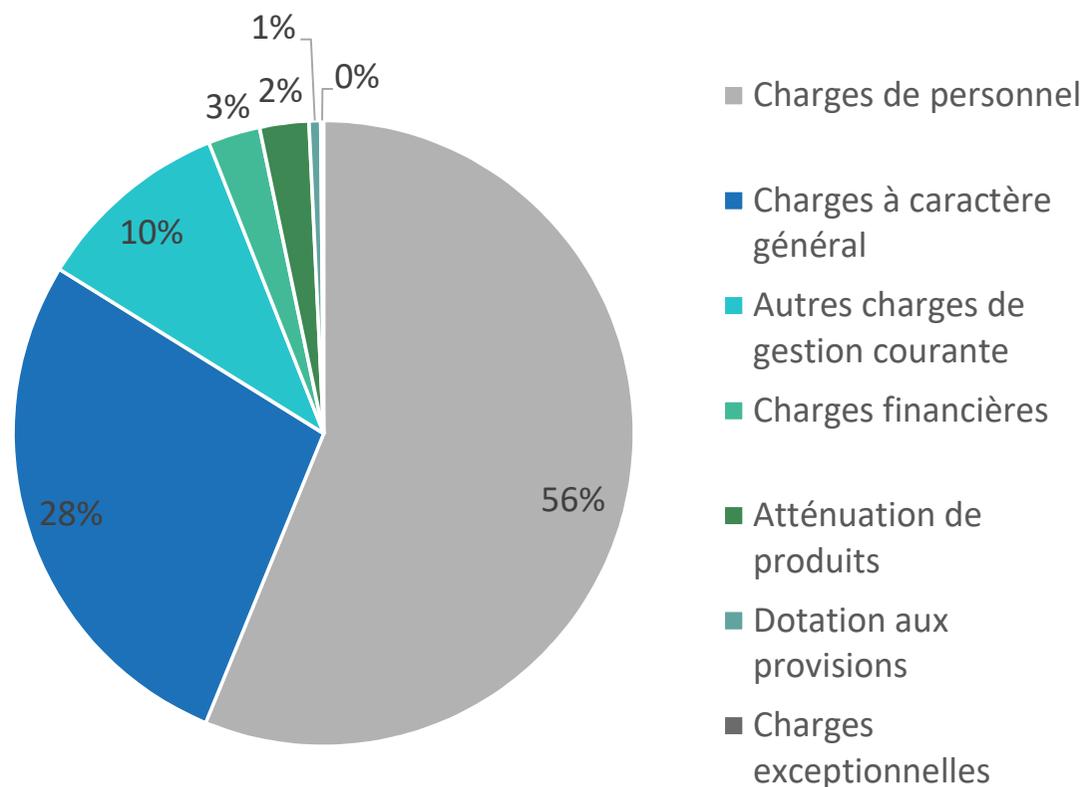
▪ Autres recettes fiscales :

- ✓ droits de mutation (4 M€)
- ✓ redevance balayage (3,5 M€)
- ✓ taxe sur l'électricité (800 000 €)
- ✓ taxe de séjour (500 000 €)
- ✓ droits de place (465 000€)
- ✓ taxe sur la publicité extérieure (311 000 €)



Les dépenses de fonctionnement

- charges de personnel pour 70,3 M€ (56%)
- charges à caractère général pour 34,5M€ (28%) : achats, fluides, prestations, etc.
- Autres charges de gestion courante pour 12,7M€ (10%) : subventions et contributions (SIVU COCLICO, SDIS, etc.)
- charges financières pour 3,4 M€ (3%) : intérêt de la dette
- fonds de péréquation pour 3,2 M€ (2%)
- Dotations aux provisions (0,7M€ et charges exceptionnelles (0,2M€)



Zoom sur la masse salariale

- Les charges de personnel représentent 70,3 M€ (soit 56% des dépenses de fonctionnement) en augmentation de 7% par rapport au BP 2022.
- L'augmentation provient :
 - ✓ de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique décidée par le gouvernement (2 M€ en année pleine)
 - ✓ d'autres augmentations mécaniques telles que la GVT (glissement vieillesse technicité) ou la revalorisation du SMIC (1 M€)
 - ✓ Poursuite des recrutements (2 M€)

Charges de gestion courante : Focus fluides, Espaces verts et voirie

- L'augmentation sur les charges à caractère générale provient notamment des fluides avec 6,1M€ pour les postes électricité et chauffage contre 3,1 M€ au BP 2022.
- Les budgets relatifs au cadre de vie sont également en augmentation : +500 k€ sur les espaces verts et + 700 K€ sur la voirie

	BP 2022	Budgété 2022	BP 2023	% BP 2023/BP 2022
Electricité (60612)	1,649 M€	1,695 M€	3,538 M€	+ 115%
Chauffage (60613)	1,429 M€	2,093 M€	2,516 M€	+ 76 %

Autres charges de gestion courante

- Subventions aux associations pour 3,2 M€ (associations clicheoises, contrat de développement, aides à projet)
- CCAS 1,565 M€
- SIVU CoClico (Restauration scolaire) 3,4 M€
- SDIS (service d'incendie et de secours) pour 1,2 M€
- FCCT (0,5 M€)
- Velib' 0,19 M€

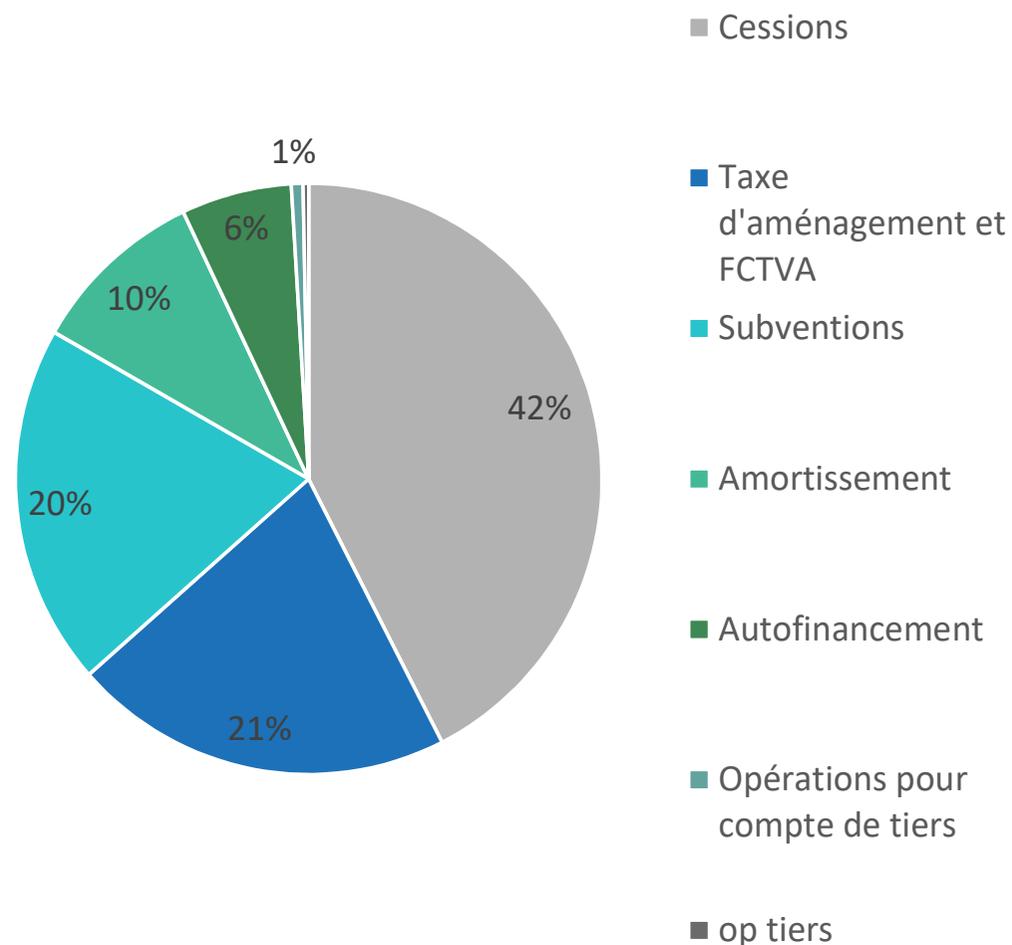
La section d'Investissement



Les recettes d'investissement (67 M€)

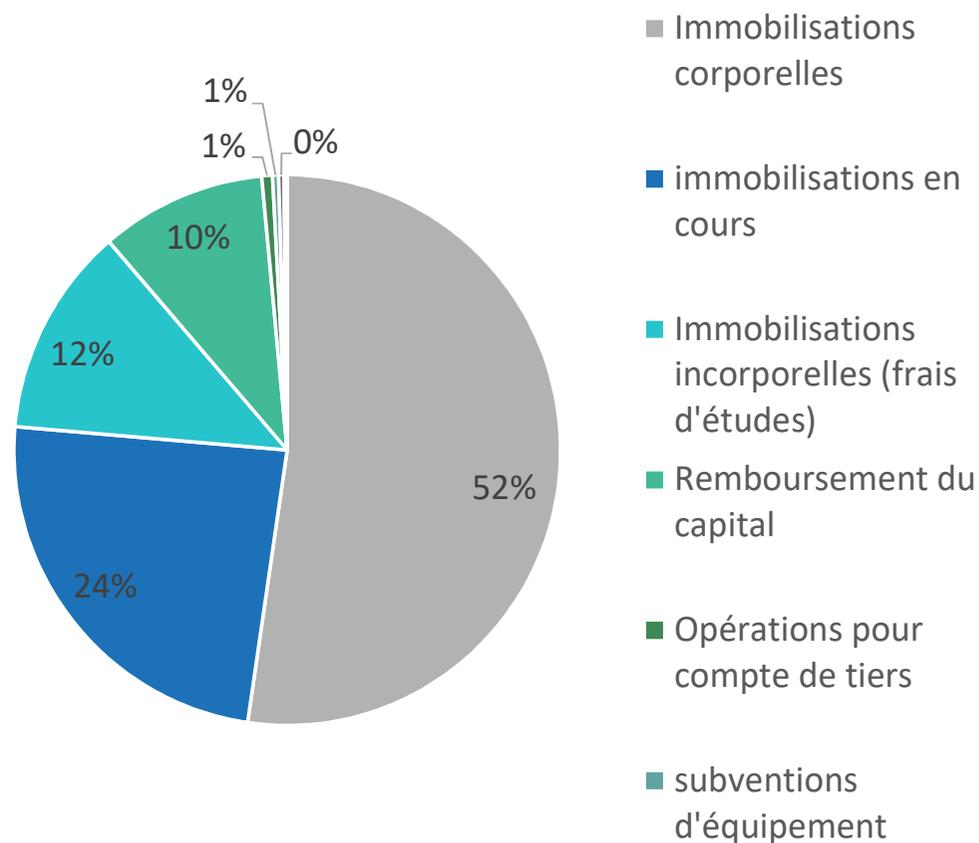
Un effort d'investissement inédit financé, sans recours à l'emprunt, grâce à :

- des cessions à hauteur de 33 M€
- la taxe d'aménagement 9,7M€
- FCTVA 7 M€
- des subventions à hauteur de 15 M€
- L'autofinancement depuis la section de fonctionnement pour 12,5 M€



Les dépenses d'investissement (79 M€)

- Des dépenses d'équipement pour 70,7 M€
- Remboursement du capital de la dette pour 7,8 M€ (10%)



Dépenses d'équipement Bâtimentaires (43 M€)

Les opérations majeures 30,5 M€ :

- la grande médiathèque-cinéma (13 M€)
- le groupe scolaire Victor Hugo (2,8M€),
- la végétalisation des cours d'écoles (2,3M€),
- la réfection des abords du bâtiment rue Pierre (2,2M€),
- le groupe scolaire Clichy Saint-Ouen (2M€),
- réfection du marché du centre (1,2 M€)
- la réhabilitation du haras de Messelan (1,1M€) ;
- etc.

Les sujets transversaux 2,5 M€
(transition énergétique et
accessibilité)

L'entretien, la sécurité et la
pérennité du bâti existant 10 M €



Voirie et cadre de vie 13 M€

Opérations majeures :

- raccordement chauffage urbain au SIAAP (3,2M€),
- piétonisation des abords de l'hôtel de ville (1M€),
- Etudes en vue des travaux des allées Gambetta (0,9M€)
- Municipalisation Henri Barbusse (0,4 M€)

Entretien des voiries (1,9M€), les travaux d'éclairage public dans le cadre du CPE (0,9M€) et l'accessibilité (0,3 M€)

Budget dédiés aux Espaces verts 3 M€



Aménagement et urbanisme 9,5 M€

Opérations majeures :

- le complexe sportif et culturel dans le cadre de la ZAC du BAC D'Asnières (3 M€)
- le projet Urban Osmose (3,1 M€)

Acquisitions 2 M€

Préemption 1 M€



Dettes

En Investissement :

Remboursement du capital 7,8 M€

Capital restant dû 90 M€

En fonctionnement :

Intérêt de la dette 3,4 M€

